

UN ENTRETIEN D'ISABELLE PHILIPPON AVEC XAVIER MABILLE

La grande désunion

Xavier Mabilles, président du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), connaît par cœur les grandeurs et les misères de la Belgique. Il scrute depuis de longues années les évolutions de la société et leur traduction politique, ainsi que les multiples clivages qui la traversent. L'omniprésence du conflit communautaire ne peut faire oublier la présence d'autres lignes de fracture, tel le clivage philosophique. Que de chemin parcouru par les partisans de la séparation entre l'Église et l'État depuis 1830! Interview de l'auteur de la Nouvelle histoire politique de la Belgique¹.

Espace de Libertés: La dernière – longue – crise belge a mis en lumière la vigueur du clivage communautaire, la détermination flamande à obtenir toujours davantage d'autonomie, ainsi que la persistance de l'opposition gauche-droite. Le clivage philosophique, lui, ne semble pas s'être invité à la table des négociations. Aurait-il disparu?

Xavier Mabilles: Il a évolué, à l'image de la société où la pratique religieuse catholique est en baisse constante depuis plusieurs décennies. Les par-

tis chrétiens, après avoir subi une lourde défaite électorale en 1999, ont été relégués dans l'opposition au niveau fédéral jusqu'en 2007. Ils ont mis à profit ces années pour opérer leur mutation et changer de nom: le PSC devenu cdH a été jusqu'à abandonner la référence chrétienne. Durant cette période, la majorité politique a mis les bouchées doubles en matière d'éthique: on a légiféré sur l'euthanasie et autorisé le mariage des homosexuels, à qui l'on a également reconnu le droit à l'adoption. Tout cela s'est déroulé dans un climat relativement serein: quel contraste avec la dépénalisation de l'IVG, qui a été précédée d'un chemin long, conflictuel et douloureux avant d'être enfin votée, en 1990! Notons cependant que si l'opposition des partis chrétiens à la dépénalisation de l'avortement se manifesta lors des votes au Parlement, elle n'eut cependant pas de répercussions sur la stabilité gouvernementale. C'est au moment de la sanction et de la promulgation de la loi votée par les deux Chambres qu'un problème inédit se posa, lorsque le roi Baudouin refusa d'assumer la coresponsabilité de la dépénalisation conditionnelle de l'avortement. Les ministres

réunis en conseil – y compris les ministres CVP et PSC, pourtant eux aussi opposés «en conscience» à la nouvelle législation, ont dès lors sanctionné et promulgué la loi sans avoir recours au roi, déclaré en «impossibilité de régner».

En matière d'éthique, les positions sont devenues plus complexes au fur et à mesure que le clivage Église/État a perdu de sa netteté. Ainsi, l'opposition du cdH à la dépénalisation conditionnelle de l'euthanasie et au mariage entre personnes du même sexe ne s'est pas faite au nom d'une filiation religieuse, mais au nom de la défense des plus faibles et des enfants; et le CD&V a finalement voté la loi autorisant le mariage homosexuel afin de mieux préserver l'institution du mariage...

Ce clivage Église/État a donc évolué, dites-vous. Mais il existe toujours: où s'exprime-t-il le plus clairement?

Les réseaux de l'enseignement et de la santé, et particulièrement les hôpitaux, l'aide sociale, les organisations syndicales, mutualistes et coopératives, sont toujours bien cloisonnés: chacun chez soi. C'est que l'on appelle le «pluralisme institutionnel». J'émetts d'emblée quelques nuances par rapport à ce cloisonnement: on trouve évidemment des laïques, voire des athées, dans les pouvoirs organisateurs d'écoles catholiques. Et, à l'UCL, dans les laboratoires consacrés aux recherches en matière de sciences de la vie, on prend des libertés par rapport aux positions de M^{gr} Léonard en matière d'éthique.

À côté du pluralisme institutionnel, il y a le «pluralisme idéologique», termes par lesquels on désigne la coexistence, dans une même struc-

¹ Xavier Mabilles, Nouvelle histoire politique de la Belgique, Bruxelles, CRISP, 2011, 457 pages, 27,50 euros.



Xavier Mabilles.

ture, de personnes d'appartenance ou de convictions philosophiques ou religieuses différentes. Il suffit de voir la population scolaire des écoles catholiques: peut-on encore sérieusement dire que les élèves –et leurs parents– sont tous catholiques? Et le même raisonnement s'applique, bien entendu, à l'école officielle. Aujourd'hui, il en va du «pilier» scolaire comme des autres: on choisit son école comme on choisit sa grande surface, en fonction de la proximité et de la qualité des produits.

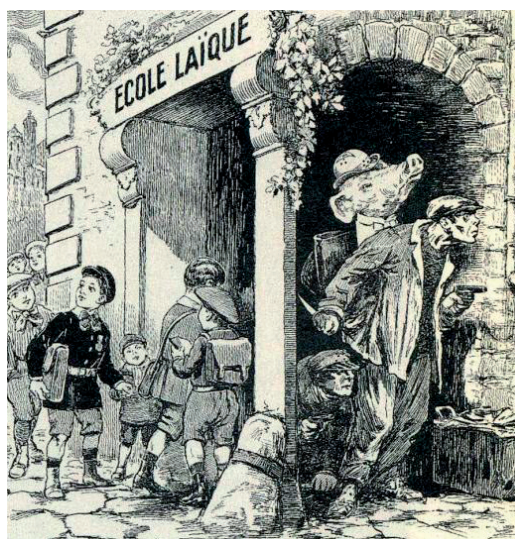
On est très loin des guerres scolaires qui ont émaillé la vie politique belge depuis la fin du XIX^e siècle!

Assez, oui. À la naissance de l'État belge, l'Église catholique domine tous les autres courants de pensée: le catholicisme était la religion d'État jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Elle organise pratiquement toutes les écoles, elle contrôle les cimetières et donc les rites funéraires. Certes, la Constitution est d'essence laïque, mais l'exercice effectif des pouvoirs et les rapports de force penchent nettement en faveur du monde catholique.

Son poids est tel que les premières tendances anticléricales se développent en son sein. C'est surtout sur le plan scolaire que le dynamisme de l'Église fait naître un sentiment de déséquilibre. Il fallut attendre 1879 et un gouvernement libéral pour que soit votée la loi Van Humbeeck, que les catholiques appelleront la «loi du malheur», qui organise l'obligation, pour chaque commune, d'avoir une école officielle, laïque et neutre, avec interdiction d'«adopter» une école libre. L'Église réagit en interdisant aux catholiques, sous peine de se voir refuser les sacrements, de placer leurs enfants dans une école officielle ou d'y enseigner. En 1880, la hiérarchie de l'Église catholique refuse de participer officiellement aux fêtes du cinquantenaire de l'indépendance. Quant au gouvernement, il rompt ses relations diplomatiques

avec le Vatican! Le retour au pouvoir des catholiques, en 1884, débouche sur la modification de la loi Van Humbeeck –mais pas sur sa suppression, ainsi que le demandaient les évêques.

La décennie 1950 est le théâtre d'une seconde guerre scolaire, confirmant l'acuité du clivage Église/État. Le gouvernement social-chrétien au pouvoir augmente sensiblement le niveau des subventions aux écoles libres, et permet l'intervention de l'enseignement libre dans l'orga-



nisation de l'enseignement public: les laïques s'insurgent. De retour au pouvoir en 1954, les socialistes et les libéraux revoient ces subventions à la baisse et développent l'enseignement public sans concertation avec le privé. La réaction catholique est très vive: le point culminant sera une marche sur Bruxelles, le 26 mars 1955. En 1958, après sept ans de conflit, les esprits sont mûrs pour mener une grande négociation entre les trois partis traditionnels afin d'arriver à une paix scolaire: ce sera le Pacte scolaire de 1958, voté au Parlement en 1959. «Un compromis noyé dans les subsides», dira-t-on à l'époque: il sera, en effet, à l'origine d'un accroissement considérable du budget de l'État consacré à l'enseignement. On crée de nouvelles écoles, on développe l'enseignement officiel, et on subsidie plus

largement l'enseignement libre. Le Pacte scolaire marque un très net recul des tensions propres au clivage Église/État.

Aujourd'hui, du côté francophone, les tensions se sont déplacées autour du décret «inscription». Quel est le clivage qui s'exprime là?

La pacification d'une querelle ne signifie pas que toute opposition politique a cessé dans le domaine concerné. Les nouvelles règles en matière d'inscription sont critiquées, à droite, au nom de la liberté, et défendues, à gauche, au nom de l'égalité. Le clivage entre la liberté d'enseignement, revendiquée traditionnellement par le monde catholique, et le pouvoir organisateur de l'État, revendiqué par le monde laïque, prend ainsi un nouveau sens politique. Pour le MR, cette liberté favorise une saine émulation entre écoles et un haut niveau de l'enseignement; pour le PS, elle alimente un marché scolaire et la concentration des enfants moins favorisés dans des établissements «difficiles».

Le clivage Église/État ne se serait-il pas ainsi transformé, d'un côté, en un clivage gauche/droite et de l'autre, en un clivage croyants/non-croyants?

Le recul de la pratique religieuse catholique est en quelque sorte «compensé» par la pratique d'autres religions, et l'on voit apparaître d'autres formes de religiosité. Il est difficile d'émettre des prévisions mais il est certain que dans chacune des grandes religions professées ou pratiquées en Belgique (christianisme, judaïsme, islam) se sont développées au cours des dernières années des tendances plus radicales, des formes de fondamentalisme de nature à raviver la vigilance des tenants de la laïcité.